

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL



Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02-230 81 82
Fax 02-230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03-216 28 90
Fax 03-238 86 85

Bureau régional :

DE LIEGE
0412531972

V. ref. : _____

N. ref. : _____

RAPPORT N° : 101/021217/7

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION**

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Rue des Tisserands 41 4000 Liege

PROPRIETAIRE : M^r Bruck.

Adresse : _____

DEMANDEUR : M^{rs} Haumard.

Adresse : Rue des Roses 1 4121

INSTALLATEUR : ePapier

Adresse : _____

TVA ou CI : _____

DISTRIBUTEUR : Electrolabel

Ref. : _____ Compteur n° _____

Index : _____

Date du contrôle : 17-12-02 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 282) (RTT art. 251) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux : Danestige

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 220 V II Protection raccordement A

Câble aliment, tableau, princ. : 4 X 10 mm² Inter.gén. : type 4x63A 300mA

pe électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 17 ; RA : 21 Ohm; RI tot 310 MOhm

DESCRIPTION :

Voir schéma unifilaire + pesche.

INTERMOSANE
VISA n° 02

17-01-03

MS

Infractions constatées et/ou notes :

ePapier

DATE:	23 DEC. 2002	
DIRECTION	GEST. CLIENTS	
SECRET INTERCOM	CLIENTELE ZONE	
RES. HUM. & JURID.	MARKETING ZONE	
COMMUNIC. & QUALITE	REGION LIEGE	
SERV. PREV. & PROT.	ADM. CLIENTELE LG	
GEST. FINANC. IM.	REGION VERVIERS	
B GEST. FINANC.	REGION EU/MIY	
U COUR. FORTS	GEST. RESEAUX	
U COUR. FAIBLES	LOGISTIQUE	
W TELECOM	TELECOM	
W INFORMATIQUE	INFORMATIQUE	

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION **1** L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 17-12-2027 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2 L'installation n'est pas conforme.
3 L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.
 L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le _____

L'AGENT VISITEUR :
n° nom + signature

MS STASSINC

Le directeur.